L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."

SAMEDI MATIN, 20 DECEMBRE 1834.

INTERIEUR.

NLLE. ORLEANS, 20 décembre 1834.

Nous sommes priés de notifier les actionnaires de la compagnie de bâtisse de la Nouvelle-Orléans, que l'assemblée pour recevoir le rapport du comité d'investigation des affaires de la dite compagnie, aura lieu ce soir, à cinq heures, p. m., au bureau de la dite compagnie rue du Canal, no. 27. Les actionnaires sont priés d'être tous présens.

(Extrait *Daily News* d'hier après midi.)

VENTE DE COTON.

433	balles de coton		15 1-2
460	do	do	14 1-4
1050	do	de	15
700	do	do	15
200	do	de	14 7-8
120	do	de	16
460	do	do	15
100	do	do	15 1-4
267	do	do	14 1-2
80	do	do	17

Il ne s'est rien vendu à la Bourse.—600 boucauts de sucre ont été vendu à $6 1-4 le quintal.

FETE DEMOCRATIQUE.

On peut se procurer des billets pour assister à la fête qui aura lieu le 23 du courant, à trois piastres, chez les personnes dont les noms suivent :

John Wilcox, J. S. McFarlane,
M. Cannon, S. Hugh,
M. McDougall, P. Summers,

Ou aux librairies de MM. Gaston Bruslé, Wm. McKean, F. Johns & Co., ainsi que chez MM. Philip Power, Charles Diamond, à l'Hôtel des Planteurs, rue du Canal, et à l'Hôtel Richardson, rue Conti.

Le comité d'invitation de la fête Démocratique invite les membres de la Législature qui sont de la même opinion politique à assister à la célébration qui aura lieu à la Nouvelle-Orléans, en honneur du Triomphe remporté par le parti Démocratique dans toute l'Union, et particulièrement à New-York.

Le Comité choisit ce mode de communication, par la raison que, ne connaissant pas les bureaux de poste qui sont à la portée des membres qu'il désire inviter, il craint que des invitations par lettres ne parviennent pas à leur destination.

Nous avons assisté aux exercices de physique expérimentale de M. Leroux, et nous nous fesons un plaisir de rendre justice au talent de cet artiste distingué, digne à tous égards d'être placée sur la même ligne que le célèbre M. Comte, nous lui promettons bon nombre de visiteurs qu'un talent comme le sien ne peut manquer d'attirer à ses séances. Nous engagerons M. Leroux à mieux indiquer l'entrée de son spectacle, sur ses petites affiches, son théâtre est bien au coin des rues Tchoupitoulas et Natchez, mais l'entrée n'est point face au théâtre américain comme on pourrait le croire par son annonce.

Dans notre feuille de ce jour, on trouvera une annonce relativement à un ouvrage du plus grand intérêt, le MAGASIN PITTORESQUE. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de cet ouvrage, c'est de dire qu'il a obtenu les plus brillants succès en France, où l'on sait apprécier le mérite à sa juste valeur. Toutes les maisons d'éducation, tous les pères de famille, se sont empressés de le mettre entre les mains des enfants pour qui cette lecture a le plus grand attrait. Nous sommes persuadés que ce livre aura une très grande vogue parmi nous.

DES POMPES ET DES COLPORTEURS.

N'a-t-on pas lieu d'être surpris quand on voit le Conseil-de-Ville accorder aux pompiers une somme de mille piastres ? La ville, à notre avis, a fait pour les pompes tout ce qu'elle devait faire, c'est maintenant à ceux à qui elles profitent, de venir à leur secours. Les compagnies d'assurance ne font-elles pas des bénéfices assez forts pour qu'il leur soit facile d'entretenir les pompes à leurs frais ? il nous semble que la ville, en se montrant si généreuse envers les pompes, fait un double emploi ; l'argent qu'elle donne sort nécessairement de la bourse des citoyens, or, les citoyens paient les compagnies d'assurances assez largement pour qu'elles puissent faire de bonnes affaires; de cette manière il arrive que les compagnies d'assurances, qui sont plus intéressées que qui que ce soit à ce que le service des pompes soit bien fait, n'ont aucun frais à faire pour conserver les propriétés qu'il est dans leur intérêt de ne point laisser détruire. Il est temps que l'on se montre un peu plus réservé dans la distribution des deniers de la corporation ; le maire en a fait sagement l'observation au Conseil de Ville, dans son message de sa ..... dernier, et il faut espérer que l'on aura quelque égard à sa recommandation. Chaque alderman doit agir dans l'intérêt de la ville, comme il agirait dans le sien propre ; or, croit-on que ces Messieurs, montreraient autant de libéralité, s'il leur fallait puiser dans leur coffre particulier ? Malheureusement on n'y regarde pas d'aussi près quand il s'agit de la bourse d'autrui.

Aujourd'hui on doit s'occuper au Conseil de Ville de la pétition des marchands contre les colporteurs. Sans connaître précisément la nature de ces plaintes, nous entrerons dans quelques détails concernant la grande facilité avec laquelle on accorde des licences à certaines personnes. On conçoit aisément que les marchands qui paient un loyer forcé, voient avec peine entrer en concurrence avec eux des hommes qui, n'ayant que peu de frais à faire, peuvent donner les marchandises à un prix plus modéré que celui auquel on les vend dans les magasins. D'un autre côté, on ne concevrait pas qu'il ne fût pas permis à certains individus laborieux, n'ayant pas assez de fonds pour s'installer dans un magasin, de se faire marchands ambulants, et d'aller offrir à domicile, leurs petites pacotilles à des personnes qui naturellement n'aiment pas à se déplacer, et préfèrent qu'on leur apporte sur leur chaise, ce dont elles ont besoin. Il nous semble que le mal n'est pas dans l'existence des colporteurs, puisque cette industrie est devenue un besoin pour un grand nombre de personnes à qui le dérangement ne plaît pas, mais bien dans l'abus ; or, il serait facile d'y remédier, sans porter aucune atteinte à la liberté.

Un colporteur, au moyen de la licence qui lui est accordée, est par là même autorisé à s'introduire chez les particuliers. Le citoyen qui ouvre sa porte à un marchand ambulant, a en lui un certain degré de confiance qui nait du droit que l'autorité lui a accordé à vendre; le colporteur jouit donc d'un espèce de privilège, celui de connaître l'intérieur des familles et d'établir des relations avec elles. En envisageant la chose sous ce point de vue, la licence d'un colporteur est, pour ainsi dire, un brevet de moralité ; on doit donc, avant de délivrer une licence, s'assurer que la personne qui la sollicite, jouit d'une bonne réputation.

Si l'on ne prenait pas cette utile précaution, il pourrait en résulter des conséquences funestes pour la société. Les colporteurs sont des hommes utiles, nécessaires, indispensables, on ne peut donc pas avoir la pensée de les supprimer; mais on doit se montrer plus sévère qu'on ne l'a fait jusqu'à présent pour accorder cette permission; le premier venu ne doit pas l'obtenir. Des hommes qui jouissent d'un tel privilège car c'en est un à nos yeux, doivent offrir des garanties à la société qu'il leur serait facile d'exploiter, si l'autorité ne prenait pas toutes ses mesures pour s'opposer aux abus.

Dans une ville où il arrive chaque jour, tant d'étrangers qui ne sont connus de personne, qui ne sont munis d'aucune pièce qui puisse inspirer le moindre confiance, à quels dangers ne serait-on pas exposé, si l'on permettait au premier venu moyennant une licence, de faire des visites domiciliaires pendant le jour, pour se ménager la facilité de dépouiller les personnes pendant la nuit ? Il est de toute évidence que les colporteurs doivent être soumis à des réglements très sévères. Nous aimons à croire que le Conseil de Ville, dans sa séance de demain, donnera toute son attention à la discussion qui devra s'ouvrir à ce sujet.

Les observations que nous avons lues dans le *Louisiana Advertiser* d'avant-hier, concernant nos relations avec la France, ne font pas honneur à l'écrivain qui en est l'auteur. Ce sont des discours semblables à ceux-ci qui ont amené la guerre avec l'Angleterre, et qui ont produit tous les maux que ce fléau entraine à sa suite. Nous pensons qu'avant de connaître la décision qui sera prise par le congrès, à l'égard de la France, il est imprudent de chercher à exciter la haine du peuple, quand le gouvernement a pris les mesures les plus sages pour que notre honneur ne soit pas compromis. Les réflexions du *Louisiana Advertiser* sont injurieuses pour le pays. La presse étant considérée comme l'organe de l'opinion publique, il est odieux de lui faire prendre un ton qui ne peut convenir, quand il s'agit de deux gouvernements dont les relations ont toujours été amicales. Si les mesures que le gouvernement dans sa sagesse, a cru devoir prendre, dans cette circonstance, sont critiquées par la *presse* ; si nous cherchons à allumer la guerre, quand il est dans notre intérêt de conserver la paix, comment pourrons-nous espérer quelque bien des mesures prudentes que l'on se propose nent d'en au congrès qu'il appartient de prononcer. Chercher, comme le *Louisiana Advertiser*, à mettre une partie de la population en opposition avec le gouvernement, ne vouloir aucune accommodement, c'est à nos yeux se montrer l'ennemi de son propre pays. Nous protestons contre un pareil langage tenu par la presse, le regardant comme contraire aux intérêts de la communauté.

La partie du message qui concerne la France, est admirablement conçue, et quelle que soit l'opinion que l'on ait du président, on ne peut s'empêcher de lui rendre la justice qui lui est due pour ce travail.

Le passage suivant du *Globe*, adressé au *National Intelligencer*, peut s'appliquer également à l'*Advertiser*.

"Il faut que le président dise quelque chose. Dans son message, il ne l'a pas adressé à la France, mais au congrès américain et à ses constituants. Il était de son devoir de suggérer les moyens de terminer le différend entre les Etats Unis et la France. Ce qu'il a dit ne doit être considéré que comme des opinions échangées entre les différents départemens de notre gouvernement. Il a parlé de représailles, il a parlé de guerre. La France doit-elle considérer tout cela comme une menace? Si les réflexions de l'Intelligencer pouvaient être regardées comme exactes, il ne serait plus permis au gouvernement d'établir aucune discussion publique à l'effet de prendre des mesures pour venger notre honneur et nos droits.

"Quand il s'agit d'injustice de gouvernement à gouvernement, les particuliers ne doivent jamais chercher à exaspérer les esprits par leurs écrits, de peur que la puissance étrangère en considère ces écrits comme une menace."

Par la voie d'Angleterre, nous apprenons que des rapports officiels sont arrivés à Londres, annonçant la défaite totale d'une armée russe par les Circassiens. On sait depuis quelque temps, que les habitants des monts Caucase, sont en pleine insurrection contre l'autorité que le czar prétend exercer sur eux; et qu'ils ont occasioné beaucoup de perte aux Russes établis dans leur voisinage. Cette levée de boucliers est tellement menaçante, et a causé tant d'alarmes au cabinet de St. Pétersbourg, qu'il s'est déterminé à faire les plus grands efforts, et à envoyer sans délai des forces nombreuses, afin de couper la révolte à sa racine, et d'anéantir, tout d'un coup, ces prétendus rebelles. Dans cette intention, l'empereur de Russie ayant rassemblé une armée à Anapa, sur les bords de la mer Noire, la fit marcher contre les Circassiens, qui, mut par ce zèle patriotique qui donne de l'énergie à tout peuple qui veut briser ses fers, ne tardèrent pas à se trouver en présence de leurs ennemis; une bataille s'ensuivit, à dix lieus du point de départ des troupes de l'autocrate, l'action fut longue et meurtrière; mais enfin la cause de la liberté triompha, et les Circassiens, quoiqu'en nombre très inférieur à leurs adversaires, remportèrent une victoire complète et mirent les Russes en pleine déroute ! Cent charriots chargés de munitions, le parc d'artillerie, et un grand nombre de prisonniers sont le résultat de cette brillante affaire ! Quoique la perte que vient de supporter la Russie ne forme qu'une diminution peu sensible dans sa force militaire, cependant des personnes bien informées de la topographie des lieux ou l'action s'est passée, et du caractère des insurgés, pensent que cet échec inattendu, abaissera l'orgueil des Russes, et fera soulever contre eux tous les différents peuples qui habitent la chaine du Caucase depuis la mer Noire jusqu'à la mer Caspienne, ce qui causera dans ces contrées montagneuses une guerre longue et sanglante.

Des nouvelles de Lisbonne ont été reçues à Londres, leur date est du 25 octobre. Leur contenu, sans être de grande importance, n'est pas dénué d'intérêt. On apprendra avec plaisir que la tranquillité régnait dans tout le royaume. Les réglemens de la presse a établissaient conformément à la loi. Une amnistie plus étendue que celles qui ont précédé, devait être publié ; elle comprendra toutes les personnes qui sont incarcérées. Le 24 du dit mois on a brûlé, sur la place du Roccio, le papier monnaie du gouvernement.

Le contre-amiral Napier ayant eu des désagréments avec le ministre des finances, au sujet de quelques demandes d'argent, qu'on lui a refusées; s'est décidé dans un moment d'humeur, à amener son pavillon, et il s'est oublié jusqu'au point d'envoyer au palais ses titres de noblesse et ses marques de chevalerie. Cependant, après une explication franche, il a repris sa croix et ses dignités, et se disposait à faire voile pour l'Angleterre, où il va remplir une mission du gouvernement portugais.

EXTERIEUR.

EGYPTE.

Une lettre datée d'Alexandrie, le 10 septembre, et publiée dans le *Courrier de Lyon*, sous la signature *J. Desprand*, contient ce qui suit :

"Il est décidé qu'à Suez il n'y aura point de canal. L'isthme a été de nouveau exploré et visité par des hommes de l'art, ils ont craint l'inondation. C'est un chemin de fer qui va être exécuté, lequel prendra naissance à Choubrah, passera à vingt minutes du Caire, et, longeant les flancs du Mokatam, aboutira à Suez. Les bâtimens de commerce seront déchargés à Alexandrie ; les paquebots à vapeur conduiront les marchandises, par le canal de Mack-Moud, jusqu'à l'Alfé, puis de l'Alfé jusqu'à Choubrah sur le Nil. Là, des wagons les conduiront à Suez, pour être rembarquées sur des bâtimens à vapeur, existant déjà, qui les conduiront à Bombay.

M. Thomas Gallonay, depuis dix ans ingénieur, au service du pacha, et à qui l'on doit ici de nombreux établissemens industriels à vapeur, tels que des usines et des fonderies, vient d'être, en reconnaissance de ses services, promu au grade de Bey; parti hier sur le brick de guerre le *Phénix* qui son altesse a mis à sa disposition, il va débarquer à Malte, d'où il doit s'embarquer immédiatement pour l'Angleterre. La principale mission dont Gallonay-Bey est chargé, est relative à un traité avec la compagnie des Indes, au sujet du droit de transit à imposer aux marchandises. Cet officier distingué, fils d'un des premiers ingénieurs de l'Angleterre, sera de retour ici, nous l'espérons, avant un an. Il ramènera avec lui et les hommes et le matériel destinés à ce grand travail.

La maison Gallonay Tibaldi et compagnie, d'Alexandrie, a reçu une commission du vice-roi pour cette immense entreprise, qui demande le déplacement d'un capital de quinze millions.

La France, à cause de son commerce naissant avec les Indes, et par ses rapports commerciaux immédiats avec l'Egypte, est trop intéressée à la réussite de cette œuvre universelle, pour qu'elle ne s'efforce pas de s'y associer de tout son pouvoir et de l'aider de son crédit.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Wm Brown, Taylor, Liverpool, Reynolds, Byrne & co.
Barque Jane, Kitchie Greenock, Holmes & Mills.
Brick Snow, Snow, Boston, capitaine.
Goel Edward O'Bryon, Davis, Richmond, Va. A. S Page.
Sloop Ohio, Rees, Harisonbourg, Texas, Malcolm & Landeman.

ARRIVES.

Brick Cabinet, Fisher, Bonair,
Goel Elizabeth & Rebecca, Pow, Mobile,
Bateau à vap Bayou Sarah, Laurent, Bayou Sarah.
Bateau à vap Transport, Patterson, Plaquemine,
Bateau à vap Compromise, Cochran, Lafourche int
Bateau à vap Bonita, Fitch, Monroe, Ouachita,
Bateau de remorque Feliciana, Riddle, des passes, avec le bateau Kingston ;Il a laissé la barre jeudi, à 8 heures du matin ; il n'y avait rien en vue.
Bateau Kingston, Burdick, de la Havane,

BUREAU

DE la Compagnie des Architectes du 8ème. District de la ville de la Nouvelle-Orléans, rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Royale.—Les livres de souscription, pour une *seconde série d'Actions* de ladite compagnie, seront ouverts à cet effet, jusqu'au premier février prochain, au bureau de la compagnie, tous les jours depuis 10 heures du matin, jusqu'à 1 heure de l'après-midi.

Par ordre de la direction.

20 déc FLEURY GENERELLY, secrétaire.

MAGASIN PITTORESQUE.

IL reste encore un très-petit nombre d'exemplaires de cet utile recueil ; les familles qui sont dans l'habitude de faire des cadeaux à leurs enfans pour le jour de l'an trouveront dans le Magasin Pittoresque tout ce qui peut les instruire en les amusant. Le succès prodigieux que cet ouvrage a eu en France dans les colléges et pensions, des deux sexes, engagera certainement les instituteurs de la Nouvelle Orléans à se pourvoir d'un ouvrage qui vaut à lui seul toute une bibliothèque.

Prix du premier volume année 1833—$2.

On recevra en février ou plus tard le second volume qui formera l'année 1834 du même prix de—$2.

CASEAUX & BIJOTAT,
20 déc Rue Royale, No. 185.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves.

JOSEPH DUSUAU, exécuteur testamentaire de feu Balthazar Dusuau, ayant présenté à la cour le compte de son administration de la succession dudit défunt, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours de cette date, les raisons, s'il en existe, pour lesquelles ledit compte ne serait pas approuvé et homologué.

18 décembre 1834.

20 déc F. DUGUE' juge.

BARRAUD, coiffeur a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'établir son magasin, encoignure des rues Royale et Dumaine, et qu'il vient de recevoir de Paris, un joli assortiment de PARFUMERIES, fleurs pour coiffures, cheveux de toute espèce, gants, etc.

Il donne des leçons de coiffure à des prix modérés, et espère par son zèle mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder. 20 déc.

CELEBRATION

DU TRIOMPHE DES PRINCIPES REPUBLICAINS

Liste des noms des personnes qui composent le comité général :

J H Holland,	John Wilcox,
Myford McDougall	Philip Power,
Chas Dumond,	S High,
P Summers,	Wm Brothers,
D St Romes,	John Mitchell,
John Wiley,	A A Swarey,
G Bruslé,	F Durive,
G Montamat,	G W Hewes,
Wm Bullit,	N Hoey
Paul Talane,	R J Ker,
R M Carter,	Dan'l Murphy,
Louis Leroy.	J B Giquel,
H Andry	Dr Labatut,
Jules Balloc,	J J Mercier,
P A Lefèvre,	C Cannon,
E Charbonnet,	P Hart,
P Doherty,	P Tricou,
G P Manouvrier,	C Daunoy,
J James;	J Bayon,
L Barbarin, père,	M Egan,
Paul Bertus,	J Walsh,
J W Stillwell,	Col Cuvillier,
J B Wolf,	O Rourke,
H Notton,	Tobin,
P D Henry,	W Crawford,
P Fernandez,	C Samory,
McHugh,	J Clarke,
Auguste Douce,	W C Goodrick,
Dr McFarlane,	John J Ker,
W C Quink,	Jules Leblanc,
J B Lamothe,	Wm Christy,
H B Cenas,	Cammagère,
James M Kennedy,	B Marigny,
J Pinter Davidson,	Bourgeois,
P Harty;	L E Brown,
James Sterett,	Gregory Byrnes,
J F Carter,	E Johns,
P K Lawrence,	J H Caldwell,
S W Oakey	B Z Canonge,
P K Waguer,	R Salter,
J W Thompson,	J W Breedlove,
François Dissard,	Jno Nicholson,
Alonzo Morphy,	J Bozant,
C Lamothe,	C Paterson,
M Gordon, Jr.	B F West,
Maurice Cannon,	G Morris,
S Kennedy,	Thos Fitzwilliams,
Geo H Elliott,	W Brand,
H D Peire,	Thos Toby,
W H Ker;	W Bogart,
Etienne Bertel,	R Y Santi Pétri,
F Verrier,	J Warback,
Jas Patton,	D J Rogers,
Wm Descon,	E L Tracey.
J J Beck,	Henry McCauley,
B Rece,	P Rion,
N Sassinot,	H Lockett,
J Penar,	Thos Slidell,
E W Sewell,	W D Leomis,
G W Bennott,	Story Knox,
P Laidlaw,	John Stringer,
W Shields,	H Carleton,
Dr Osborne,	James Ross.
Thos Banks,	E Bell.
Robert Douglass,	L Cage,
A Bosque,	Lewis Dauric,
Joseph Gontz,	Thos Leggin,
David G Wier,	John R Grymes,
Peter Marcy,	A Lara,
M H Deveraux,	Denis Prieur,
Joseph Webber,	John Mudin,
John McHenry,	J Flower,
Oliver Blineau,	B W Sames,
Col Lacoste;	Wm Colleton,
O H Throop,	J A Turnell,
Peter Cunningham,	S Fryer,
Peter Wilson,	E Stinton,
W T Thompson,	Henry H Bishop,
Thos W Lee,	P McManus,
F D Janvier,	Hugh Clifford,
A Roseau,	Levi H Gale,
A Clavier,	H Pédesclaux,
B Mullen,	Louis Allard,
Mr. Campbell,	Tessier,
Sumpter Turner,	P Bertrand,
F Ducoing,	J Woods,
Félix Lefebvre,	Joseph Prados,
Wm C Camp,	Cline,
Wm Golsbury,	L C Bacon,
James Caddy,	F Robaum,
F Quarles, jr.,	Thos Doyle,
A Riveraux,	Thos. May,
Adolph Desforges,	A Miltenberger,
A Blanc,	Evariste Blanc,
Alphonse Morel,	Lucien Adam,
Defourche Voisin,	F Le Beau,
Christoval Morel,	Felix Gros,
C Gros,	Norbert Vaudray,
Louis Vaudry,	Norbert Andry,
Gabriel Ferriet,	Pierre Fabvre,
Joseph Tronchard,	J L Duuet,
Charles Gayarré,	Charles Génois,
Bernard Genois,	Philip Avigno,
S Peyroux,	E Planchard,
Jean Lamothe,	Loze,
Garcia,	Felix Lefebvre.

Joseph Saul,

Maîtres des cérémonies, chargés de présider à la cérémonie qui aura lieu sur le champ de bataille du 8 janvier :

MM John H Holland,	Dr Jno J. Ker,
William H. Ker,	John Mitchell,
J de St Romes,	J L Rabassa,
Maunsel White,	James Ross,
J R Sterrett,	P K Wagner,
H. D. Peire,	John Stringer,
B Z Canonge,	E Johns,
J M Fernandez,	Chas Patterson,
A Lefebvre,	G H Domingon,
John Nicholson,	Weimar Shields,
J J Mercier,	Story Know,
W D Loomis,	H McCauley,
Thos Slidell,	Wm Brand.
John R Grymes:	

Présidents du dîner qui aura lieu sous l'arcade :

MM. le Gén. LABATUT,
MARTIN GORDON,
M. LEFEBVRE,
Gén PLAUCHE
J. H. HOLLAND,
DENIS PRIEUR,
Dr. D. C. KER,
} Présidents.

Vice-Présidents :

MM B. MARIGNY,
W. BULLITT,
Dr. J. S. M'FARLANE,
P. J. TRICOU,
JOHN WILCOX,
N. HOEY,
P. DOHERTY,
W. CHRISTY,
A. A. SUAREZ,
S. HIGH,
JOHN WILIE,
JOHN R GRYMES,
P. POWER,
} Vice-Présidents.

COMITES SPECIAUX.

Comité Chargé de contracter pour le dîner et de procurer les ornemens nécessaires pour l'appartement où il sera donné : MM. J. Wilcox, High, M'c Dougall, le Dr. M'cFarlane, W. H. Crawford, J. Patton, Wolf, James, le Dr. J. P. Davidson, Wm. Brand et E. L. Tracy, J H Caldwell.

Comité chargé de faire enclore la partie du champ de bataille nécessaire pour la célébration, de faire établir une plate-forme, des tentes, un hangard &c. : MM. M'cDougall, Commagère, P. Summers et le Dr. M'cFarlane.

Comité chargé de composer un orchestre. MM. R. J. Ker, H. Andry et F. Durrive.

Comité chargé de procurer un bateau à vapeur : MM. P. Power, G. Byrnes et A. A. Suarez.

Comité chargé de faire les invitations et de préparer les toasts : MM. B. Marigny, P. K. Lawrance, H. B. Cénas, R. M. Carter, R. J. Ker, P. J. Tricou, le dr. McFarlane, S. High, P. Soulé, M. McDougall, P. K. Wagner et J. R. Sterrett.

Comité chargé de procurer les raffraichissemens nécessaires sur le champ de bataille : MM. Harvey Norton et Daniel Murphy.

Comité chargé de surveiller l'impression des billets d'invitation : MM. Ker et Carter.

M. Gaston Bruslé est prié de surveiller le tir des salves.

Le général Planché est prié de se trouver présent au moment où l'on arborera les drapeaux sur le champ de bataille.

PROGRAMME.

Célébration du jour sur le champ de bataille.

Au point du jour, une salve de cinquante coups de canon; après quoi les drapeaux des Etats-Unis et de France seront arborés.

A 11 heures, un bateau-à-vapeur convenablement orné, commencera à faire des voyages au champ de bataille, qu'il renouvellera de trois quarts d'heure en trois quarts d'heure, jusqu'à ce qu'on annonce que les discours vont être prononcés.

A midi, une salve de cent coups de canon.

A une heure et demie, les discours.

On érigera sur le champ de bataille, une plate-forme, d'une grandeur convenable, et des barrières ; on placera à chaque extrémité une tente pourvue de raffraichissemens qui seront offerts gratuitement à ceux qui seront admis dans l'enceinte. Nul ne pourra s'introduire dans cette enceinte s'il n'est pourvu d'un billet, qu'on peut obtenir *gratis* en s'adressant à un des membres du comité général. Les citoyens dont les noms suivent, (au nombre de 25,) sont nommés maîtres des cérémonies pour veiller au maintien de l'ordre sur le champ de bataille, et à ce que tout se passe conformément au programme, dont chacun d'eux sera muni. La réception des dames et le soin de leur procurer des sièges convenables sont laissés aux maîtres des cérémonies. Les chevaux, voitures, &c. ne pourront pénétrer dans l'enceinte. A 3 heures, cinq coups de canon tirés rapidement annonceront la fin de la cérémonie qui doit avoir lieu sur le champ de bataille. A 2 heures et demie, le bateau-à-vapeur recommencera ses voyages en ville.

1°. Les ......
2°. Les dignitaires de l'Assemblée, qui ont provoqué les résolutions relatives à la célébration.
3°. Les chefs et membres du sous-comité.
4°. Les orateurs.

Dîner en ville, sous l'arcade de M. Thomas Banks.

Le dîner commencera à 4 heures et un quart, et sera annoncé par une salve de quarante-deux coups de canon, en honneur de l'état de New-York.

Packets pour Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur neuf GLADIATOR, capitaine Butler, partira cet après midi à 4 heures.

Le bateau à vapeur DIANA, capitaine Swager, partira samedi, 20 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
19 déc 28 et 29, Nouvelle Levée

POUR LOUISVILLE.

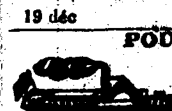

Le bateau à vapeur HOMER, capitaine Jay, ayant la majeure partie de sa cargaison, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage s'adresser à bord à TOURNE & BECKWITH.
18 déc Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

POUR LIVERPOOL.

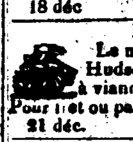

Le navire anglais HEROINE, capitaine Jas. Hudson, au second rang, en-bas du marché à viande, est maintenant prêt à prendre du fret. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
21 déc. G. VANCE & R. GAMBLE.

POUR LE HAVRE.

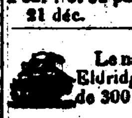

Le navire de première classe TIGER, capitaine Eldridge, partira dans 10 ou 12 jours. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à Fs. PERRET & GALLY,
19 déc rue Toulouse

POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

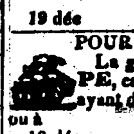

La goelette paquebot régulier, SAN FELIPE, capitaine S. Triller. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à E W GREGORY,
19 déc 60, rue de Chartres.

POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

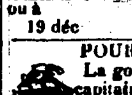

La goelette paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à E W GREGORY,
19 déc rue de Chartres, No. 60

POUR LA MOBILE (*par le fleuve*).

(Paquebot du 20 déc)

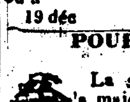

La goelette MARY, capitaine Colline, ayant la majeure partie de son chargement engagé. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH.
18 déc No. 28 et 29 Nouvelle Levée.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $4 25 par baril, d'après le tarif, les boulangers doivent donner pendant la semaine prochaine (à partir de Lundi) 51 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus. 20 déc

MARCHANDISES SECHES.—Couvertures et courtepointes de toutes grandeurs; draps, cassinets, kerseys, flanelles, bambazets et bombasines; circassiennes; bas et demi-bas en laine d'agneau, en débarquement et à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
20 déc rue de Chartres, no. 19.

BANQUE DES ARTISANS & COMMERCANTS.
19 décembre 1834.

L'ELECTION d'un teneur de livres général, pour cette banque, aura lieu lundi, 22 courant. Les demandes par écrits doivent être délivrées au caissier.
Par ordre de la direction,
20 déc Chs. BRIGGS, caissier.

BOIS DE CHAUFFAGE—en grande quantité et de différentes qualités, à vendre par
W. E. & R. MURPHY,
20 déc 132, rue du Bassin.

BRAI & GOUDRON.—200 barils brai et goudron, en magasin et à vendre par
W. E. & R. MURPHY,
20 déc 132, rue du Bassin.

CAFE—361 sacs café vert de la Havane, en débarquement du bateau Kingston, et à vendre par
20 déc J THAYER & co.

THE,—150 boites et demi-boites thés imperial, gunpowder, pouchong et souchong, à vendre par
20 déc J THAYER & co.

LARD—100 barrils mess ; 200 do prime, en débarquement et à vendre par J THAYER & co.
20 déc

GRAISSE—800 tinettes graisse fraiche en très bon ordre et à vendre par J THAYER & co.
20 déc

BŒUF MESS—50 barils bœuf mess de Boston, pour la marine, à vendre par J THAYER & co.
20 déc

EAU DE VIE ET VIN DE CHAMPAGNE.—50 demi-pipes eau-de-vie, 250 paniers vin champagne, à vendre par [20 déc] J THAYER & co.

PAPIER D'IMPRESSION & A ENVELOPPE—Un assortiment de papier d'impression et à enveloppe, de toutes grandeurs, en magasin, et à vendre par J THAYER & co.
20 déc rue des Magasins.

BOUCAUTS A MELASSE—500 boucauts à melasse à vendre par J THAYER & co.
20 déc

RESINE ET BAQUETS PEINTS,—100 barils résine ; 50 douzaines baquets peints, récemment reçus et à vendre par J THAYER & co.
20 déc

NEGRESSE à louer ; une bonne domestique, fidèle créole, bonne blanchisseuse et habituée au service de la maison. S'adresser rue St. Louis, no. 23.
20 déc

JAMBONS SALES—13 boucauts reçus par le Chancellor et à vendre par
FORSYTH & GOODWIN & co.
20 déc encoignure Gravier & Tchoupitoulas.

A VENDRE—Une négresse âgée de 22 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, depuis 4 ans dans le pays, parlant le français et l'anglais.
Un nègre âgé de 32 ans, palfrenier et nègre de champ, depuis 5 ans dans le pays.
S'adresser No. 53, rue St. Louis. 20 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 31 décembre courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, à l'encoignure des rues Bourbon et St. Louis, les effets mobiliers, consistant en linge de corps, linge de ménage et argenterie, appartenant à la succession de feue Eléonore Rabassa, décédée veuve de Jean Pignéguy.

Conditions de la vente : Pour toutes sommes de $100 et au dessous, comptant, et au dessus de cette somme 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.
Par ordre de la cour,
20 déc W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que B. C. Elleott a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Ozias Heartte, décédée ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
20 déc W F C DUPLESSIS, rég

Succession de Daniel Doran.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves,—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la cour,
20 déc W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

DOCTEUR T. PORTER DALY, médecin et accoucheur, demeurant encoignure des rues Chartres et Conti, au premier étage, se rendra chez les personnes qui le feront appeler pour les secours de ces deux professions. Il traite aussi les maux d'yeux et d'oreilles.
Le Dr. De Poorter, cemeurant dans la même maison, se carge des opérations sur les dents. 19 déc—5

DEMANDE—On désire acheter une négresse, soit créole ou africaine, bonne cuisinière, pleinement garantie sous tous les rapports. S'adresser rue St. Pierre, No. 5, en face de la place d'armes. 9 déc

LES CELEBRES GRAVURES, formant un volume complet, contenant 200 gravures de personnes distinguées en France, seront rafflées chez M. Isaac Emanuel, no. 123, rue de la Douane, samedi, à 7 heures précises. Il y a vingt-trois chances à $5. Il en reste encore quelques-unes à prendre. S'adresser au soussigné ou au café Swanson, rue de Chartres.
ISAAC EMANUEL,
18 déc—3 rue de la Douane, no. 123.

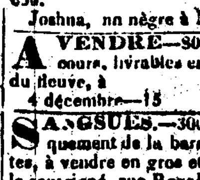

Il a été logé à la geole de la paroisse Jefferson, les esclaves suivants, savoir :
Maraya, appartenant à M. Tailor, de la Nouvelle Orléans.
Frédérick, un petit nègre à M. Taibou.
Joshua, un nègre à M. Rive, de la ville. 20 déc

A VENDRE—300,000 de Briques sous le prix courant, livrables en ville. S'adresser de l'autre bord du fleuve, à
4 décembre—15 AGENOR BOSQUE

SANGSUES.—3000 sangsues de choix, en débarquement de la barque Bonne Mère, venant de Nantes, à vendre en gros et en détail à des prix modérés chez le soussigné, rue Royale, no. 123.
9 déc A. PEYCHAUD.

Théatre d'Orléans.

DIMANCHE, 21 DECEMBRE.

Le Barbier de Séville,

Opéra en 4 actes, musique de Rossini.
Suivi de la 1ère Représentation de
LE TAILLEUR ET LA FEE
OU
LES CHANSONS DE BERANGER,
Conte fantastique en 1 acte, mêlé de couplets, par MM. Emile Vanderburch et Ferdinand Langlé.

THEATRE DE MONSIEUR LEROUX,

PHYSICIEN DE PARIS.

PREVIENT le public qu'il changera ses récréations dimanche prochain, 21 du courant, et ses dites récréations seront changées tous les deux jours. L'affiche du jour annoncera les détails. 20 déc—d

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN, 20 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée.—Les cavaliers, $1,50.

Les dames ne seront admises qu'avec un billet délivré par l'administration.

Toute personne sera tenue de faire voir son billet ou sa contremarque à la première porte au portier chargé de les reconnaître. Les billets seront délivrés le jour du bal, depuis midi jusqu'à trois heures et depuis quatre et demie jusqu'au soir.

Tous les masques seront tenus de se démasquer en entrant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer au bal avec des armes. 8 déc

SALLE D'ORLEANS.

Souscriptions des Bals de Société.

LA liste de souscription pour huit Bals est ouverte. Les personnes qui désirent y souscrire sont priées de vouloir bien s'adresser à M. E. Bertus ou chez M. Jn. Davis, où elle est déposée. 9 déc

SALLE WASHINGTON.

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

SAMEDI, 20 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00

Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les Etats-Unis), toutes les commodités que l'on peut desirer, Restaurant, Buvette, Bureau pour déposer les chapeaux, manteaux et cannes, Magasin de costumes et masques &c. 4 déc

SALLE DE BAL

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

SAMEDI, 20 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée—Cavaliers $1,00

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 4 déc

PANORAMA MOUVANT.

BONAPARTE

Maintenant ouvert tous les Soirs.

GRAND Panorama mouvant de St. Clair dans la salle en face du Théâtre américain. Il représente différentes scènes de la vie du Grand Napoléon en commençant par la bataille de Waterloo, la prise de sa voiture; la vue des côtes de France, l'extérieur et l'intérieur de l'île Ste. Hélène; le convoi funéraire du Grand Homme Le tout comprend douze différentes vues, et elles sont accompagnées d'une musique militaire. On donnera une description de chacune de ces vues. Ce panorama a été apporté ici à grands frais, et il est exposé dans la plus grande salle que le propriétaire ait pu se procurer. Il a été exposé, durant deux saisons, au jardin de Niblo, à New-York, ainsi que dans les principales villes de l'Union, avec le plus grand succès.

☞ Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le rideau sera levé à 7 heures précises. On ne représentera que le soir.

Les dames et les familles entreront par la porte de la rue Natchez.

Prix d'entrée—50 cents. Pour les détails voyez les affiches. 18 nov—d

CIRQUE DE BROWN.

Et Troupe d'Arène Gymnastique.

Ouvert tous les soirs, dans la rue Natchez, près du Théâtre Américain.

LE directeur en offrant ce spectacle, annonce avec confiance qu'il s'est procuré la meilleure troupe équestre, sous le rapport des talens, et de l'habitude des exercices sur les chevaux, que l'on peut trouver aux Etats-Unis. Cette troupe est composée de MM. *North, Rockwell, Downie, Burst, Munich, Davies*, le jeune *Wilmot*, du célèbre *Phillips*, et de l'inimitable comique *Blackburn*.

Le directeur mettra tous ses soins à varier les divers exercices, en les rendant amusants au public.

☞ Pour les détails, voir les affiches.

Les portes seront ouvertes à 6 heures, et les exercices commenceront à 7.

PRIX D'ENTREE.—Premières $1; Galeries 50 cents.
16 déc—☞

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—En vertu d'un décret de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, et afin de liquider et terminer la communauté qui existait entre Charles Watts, et Henriette Rhea, décédée. Il sera vendu le jeudi vingt deuxième jour de janvier 1835, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, les propriétés suivantes ; savoir :—

Un lot de Terre situé rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant quatre vingt six pieds de profondeur, (mesure française) borné d'un côté par la propriété de madame Carmack, et de l'autre par la propriété de M. Abijah Fisk.

AUSSI QUATRE ESCLAVES—Savoir :

Marie, négresse âgée d'environ vingt ans, domestique de maison, couturière, &c.

Susan, négresse âgée d'environ dix neuf ans, domestique de maison, couturière et blanchisseuse.

Retta, ou Nancy, négresse d'environ seize ans, domestique de maison garde des d'enfans, et couturière.

Lucy, négresse d'environ quatorze ans, domestique de maison.

Ces trois dernières esclaves sont trois sœurs.

Conditions :—Pour le lot de la rue de la Douane, un quart comptant, et le reste à six, douze, et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque sur la propriété. Les esclaves, à six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.—Les actes de ventes, seront passés pardevant M. Félix Grima, not. pub
20 déc W F C DUPLESSIS, Register.

PROPRIETE A LOUER.

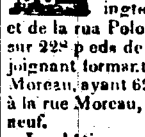

Le soussigné devant s'absenter, offre à louer à BAIL, la jolie propriété qu'il occupe maintenant, située dans le faubourg Washington, formant encoignure du chemin public et de la rue Pologne, mesurant 118 pieds de face au fleuve, sur 228 pieds de profondeur ; plus un lot de Terre y adjoignant formant l'encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant 60 pieds de face à la première et 158 pieds à la rue Moreau, le tout entouré depuis un mois en pieux neuf.

Les bâtisses consistant en une jolie Maison, composée de dix appartemens dont cinq à feux, une grande gallerie devant et derrière deux caves et deux cabinets, dans la cour derrière la maison, il y a deux cuisines séparées, avec chacune une chambre à domestique, une bâtisse de deux appartemens sur la rue Pologne, une autre bâtisse faisant encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant quatre chambres à feu et une remise, une écurie pour loger huit chevaux, et une remise avec un grenier à foin et à maïs, au-dessus, deux poulaillers, un pigeonier, deux latrines ; four, puits; &c., il y a devant la maison un jardin de 118 pieds de large sur 135 pieds de profondeur et chaque côtés de ladite maison un parterre, le tout plantés d'arbres fruitiers, arbrisseaux et arbustes d'agrémens.

Cette propriété n'étant éloignée de la ville que d'un mille et demi, convient parfaitement à quelqu'un qui voudrait faire du bois pour les bateaux à vapeur ou pour envoyer en ville. La levée étant très-large et installée en chantier depuis deux ans, on peut aussi faire un très-bon revenu en ayant des vaches et faisant vendre du lait en ville.

AUSSI :—A bail, adjoignant la propriété ci-dessus, un Terrain mesurant 160 pieds de face au fleuve sur 280 pieds de profondeur, avec des cabanes à nègres, écuries, apentis, &c. avec une bonne batture, en face ; ce terrain est bien entouré, remblayé et séché ; et était ci-devant employé comme entrepôt de bois. Pour les conditions, s'adresser à M. Bourdin, sur les lieux, ou au No. 93, rue Baronne.
17 déc—1m

AVIS—Une famille respectable de cette ville prendrait en pension six ou huit messieurs bien recommandés. On y parle distinctement les deux langues, anglaise et française. S'adresser rue Royale, No. 296. 4 déc—1m

Compagnie d'Assurance de Louisville, pour la marine et le feu.

LES soussignés, agents du bureau ci-dessus mentionné, pour cette ville, prendront des risques sur des marchandises &c. mis à bord sur des embarcations voyageant sur les rivières de l'Ouest &c.
TOURNE' & BECKWITH
17 déc—d 28 et 29, Nelle. Levée.

AVIS.—On offre à vendre un terrain situé rue Dauphine, No. 296, entre St. Philippe et Ursulines, mesurant 34 sur 64 pieds américains, ensemble avec les édifices construits dessus consistant en une double cuisine en briques et une maison en briques avec murs d'appui de 12 pouces, consistant en 4 appartements, cabinets, caves, grenier avec lucarnes, cour carrelée, puits, et le tout d'exécution bien soignée et récemment construit, et loué pour un bail de 8 mois, finissant le 1er. juin 1835, à raison de 45 piastres par mois.

Si cette propriété n'est pas vendue à l'amiable, elle sera vendue le 26 courant à l'encan, à la Bourse de Hewlett à midi, par H. Domingon, à qui il faut s'adresser pour les conditions qui sont très favorables et à de longs termes.
13 déc—11

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 20 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, un bel assortiment de rubans satins noirs et en couleur. Aussi, un assortiment de faveurs; le tout de la meilleure qualité, venant de débarquer. Plus, 2 caisses mouchoirs de soie de l'Inde, de qualité supérieure. 20 déc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu samedi, 27 janvier 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, par ordre des syndics des créanciers de J B Ory et à la folle enchère de A. H. Dejonges.

La négresse Caudia, âgée de 20 ans.

Conditions : Payable en mars prochain, en billet endossé à la satisfaction des syndics et hypothèque.

L'acte de vente sera passé par O de Armas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 20 déc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu jeudi, 25 du courant, à midi à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain situé rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds de face à la rue Royale, sur 121 pieds de profondeur.

Conditions—$2120 payables le 14 mai 1835, le reste en mars 1835, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
20 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu lundi, 29 décembre à midi précis à la Bourse Hewlett,

Trois superbes lots de terre formant l'encoignure de la rue des Champs Elysées (chemin à coulisses) et de la rue des Bons Enfans, vis-à-vis de la place de l'Hôpital divisé en lots que la corporation doit faire vendre le 31 du courant.

Lot no. 1, mesure 31 pieds 11 pouces 2 3 de face à la rue des Champs Elysées sur 100 pieds de profondeur et face à la rue des Bons Enfans et à la place de l'Hôpital. Il existe sur ce lot une petite maison en bois bâtie sur l'encoignure, ainsi qu'une petite cuisine et autres bâtisses dans la cour louée $15 par mois à bail jusqu'au 25 juin prochain.

Lot no. 2, mesure 31 pieds 11 pouces 2 3 de face à la rue des Champs Elysées, sur 100 pieds de profondeur, attenant d'un côté au no. 1, et de l'autre à la propriété de M. W. McCowley.

Lot no, 3 mesure 27 pieds 10 pouces 2 3 de face à la rue des Bons Enfans et de la place de l'Hôpital sur 63 pieds 11 pouces 2-3 de profondeur, attenant d'un côté aux nos. 2 et 3, et de l'autre à la propriété de M. Magnon.

Ces lots seront vendus conformément au plan qui est exposé à la Bourse.

Conditions : un tiers payable le 1er de mai prochain, et la balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'au parfait paiement. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par M. L. T. Caire. 20 déc.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MVITO VITI a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a ouvert un magasin, joignant l'Hôtel de Bishop, et qu'il y aura vente par encan, mercredi, le 24 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Il offrira en vente une grande variété d'articles riches et de prix.

Aussi horloges de première qualité, vases, chandeliers, candelabres, verrerie découpée, services à diner, à thé.

Aussi un joli assortiment d'ouvrages en écaille, consistant en boites de toilettes et d'ouvrages pour dames, &c.

Peintures riches et une variété d'autres articles ; et son magasin sera ouvert mardi, afin que le public puisse venir examiner ses effets. Conditions, lors de la vente. 20 d

PAR J. H. DOMINGON.

IL sera offert en vente publique, à la Bourse, samedi, 20 du courant, à midi précises, la négresse NANCY, âgée d'environ 22 ans, avec sa fille, jolie petite mulâtresse de 2 ans et demie, Nancy est très intelligente, très decente et très réservée; elle est bonne et fidèle vendeuse, et excellente domestique de maison, elle est bonne cuisinière, elle lave, repasse et coud bien une robe, une veste, un pantalon; elle parle les deux langues, est parfaitement acclimatée, ayant habité la Mobile pendant 12 ans et est entièrement garantie des vices et maladies prévues par la loi, ainsi que son enfant.

Conditions à la vente. 19 déc—1

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le lundi, 29 du courant, à midi précises, à la Bourse de Hewlett,

Deux Lots de Terre (situés à un ilet du port seulement et tout près de la presse à coton de la levée) mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Montégut, sur 108 pieds 6 pouces de profondeur. Ces lots font partie de l'ancienne propriété Cevallos, leur proximité du fleuve les rendant propres à y établir des dépôts de matériaux; ils sont environnés de belles maisons.

Ces lots seront vendus conformément au plan qui est exposé à la Bourse.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par M. L. T. Caire. 19 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu samedi, 20 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

L'esclave Rathum, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, âgée d'environ 36 ans, avec ses deux enfans Rose, âgée d'environ 10 ans; et Frank, âgé d'environ 2 ans; ils ne sont vendus à cause d'aucun défaut, mais seulement parceque leur maître n'a plus besoin d'eux.

Aussi—Un nègre nommé John, âgé d'environ 12 ans, ayant constamment l'habitude de servir à une table, depuis 2 ans dans le pays, parlant anglais et français, il est pleinement garanti.

Conditions : 6 mois. L'acte de vente chez Wm. Boswell, aux frais de l'acquéreur. 17 déc

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mardi, 23 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, un mulâtre nommé HENRY, âgé d'environ 24 ans ; excellent barbier, palefrenier et domestique ; une négresse nommée SUZANNE, âgée d'environ 35 ans, cuisinière et blanchisseuse :—Conditions—6 et 12 mois de crédit ; une négresse nommée ANN ou MARY, âgée d'environ 20 ans, cuisinière et blanchisseuse, bon sujet ; conditions : moitié comptant et moitié dans 6 mois. 19 déc

Bureau de la Presse-à-Coton à Vapeur de la Levée.

PAR T. MOSSY ET GARIDEL ET TRICOU & CANONGE.

SAMEDI, 20 du courant, la compagnie offrira en vente, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes, de grande valeur :

1o Quatre Magasins en briques, à 3 étages, fesant face au chemin public, entre les rues St. Ferdinand et Montégut, devant la presse à coton et joignant la rangée d'édifice à trois étages appartenant à la compagnie des Architectes et à Daniel Warburg, comme il appert par le plan déposé à la Bourse.

2o Deux Terrains, avec l'édifice qui s'y trouve, ci-devant formant la propriété de feu Henry De Endé, en face du chemin public, entre les rues St. Ferdinand et Montégut, au-dessous et adjoignant la presse à coton, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

3o Trois Terrains avec les édifices qui s'y trouvent situés dans la profondeur des deux terrains ci-dessus, et en face de la rue Première, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

4o Un Terrain fesant face à la rue Casa Calvo, entre les rues St. Ferdinand et de la Presse, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

5o Trois Terrains fesant face à la rue St. Ferdinand, un desquels forme l'encoignure de la rue ci-dessus mentionnée, et celle de Casacalvo, et fait face à la rangée d'édifices à 3 étages en construction par la compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il appert par le plan déposé à la Bourse.

Les propriétés susdites seront positivement vendues, payables à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction de la compagnie, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actions de la dite compagnie payés en entier, seront reçues en paiement des achats des dites propriétés, sur le pied du comptant.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Par ordre de la Direction.
4 déc F C CATONNET, sec.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mardi, 30 décembre, à midi, au café de la Nouvelle Bourse, les biens ci-après, savoir :

1° Un beau Terrain situé dans le carré de cette ville, rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 40 pieds et plus en façade et 122 pieds en profondeur; sur lequel il existe une bâtisse haute et neuve, en briques, composée d'écuries, remises, magasin et chambres.

2° Un Lot de Terre situé au faubourg Annunciation, rue de la Vieille Levée, entre les rues Céleste et Nuns, ayant 25 pieds 8 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur (mesure française.)

3° Deux Lots de Terre situés au faubourg Clouet, du côté Ouest de la rue Piété, ayant chaque 38 pieds de face, sur 118 pieds de profondeur (mesure française) avec les bâtisses qui s'y trouvent.

4° Deux autres Lots de Terre situés au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Bagatelle et St. Jn. Baptiste, mesurant chaque au pied français, 60 pieds de face sur 60 pieds de profondeur.

5° Cinq autres Lots de Terre situés au faubourg Washington, et dépendant de la ci devant habitation de J Lombard fils; désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10, de l'ilet 16, sur le plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire; ayant chaque 30 pieds 8 pouces de face à la rue Barthélemy, sur 120 pieds de profondeur (mesure anglaise)

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 déc—6.2pc

LES personnes qui désireront contracter pour quelque fourniture du bois de chauffage à l'année, et de qualité supérieure, pourront s'adresser à
ARMAND MARIGNY.
10 déc—3m

AVIS.—Des propositions cachetées seront reçues par le président des marguilliers de l'église St. Louis d'ici au 1er. de janvier prochain, pour le ..... dans l'enceinte des catholiques. 2 déc—3